DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE RELATIVE À LA DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

R-3837-2013 Phase 2

Méthode d'établissement de la journée de pointe

Question 1

Références:

- (i) Gaz Métro-2, Document 1, p.96
- (ii) Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 6, p.1
- (iii) Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 10
- (iv) Gaz Métro-2, Document 1, p.93
- (v) R-3809-2012, Gaz Métro-1, Document 12, p.1
- (vi) Gaz Métro-2, Document 2, p.6
- (vii) R-3809-2012, Gaz Métro-15, Document 5, p.1

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro demande à la Régie d'approuver « la modification à la méthode d'évaluation de la journée de pointe de la clientèle aux tarifs D3 et D4 qui consiste à appliquer la méthode déjà en place pour la clientèle au tarif D1 et approuvée par la Régie dans sa décision D-2009-156. »

La référence (ii) présente le plan d'approvisionnement 2014-2016 incluant le changement méthodologique demandé à la référence (i).

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 2 de 13

La référence (iii) présente l'impact des différents facteurs sur l'évolution du besoin de capacité de la journée de pointe entre le dossier tarifaire 2013 et le dossier tarifaire 2014.

La référence (iv) présente le besoin de capacité de l'hiver extrême soit 30 689 10^3 m³.

La référence (vi) présente un coût de maintien de la fiabilité nul pour le client GNL.

Questions:

- 1.1 Veuillez confirmer que, n'eût été du changement de méthode proposé à la référence (i), le besoin de capacité de la journée de pointe 2014 aurait été de 29 995 10^3 m³ tel que présenté à l'étape 4 de la référence (iii).
- 1.2 Veuillez confirmer que, dans ces circonstances, le besoin de capacité aurait été dicté par l'hiver extrême et aurait été de 30 689 10³ m³.
- 1.3 Veuillez présenter un plan d'approvisionnement 2014-2016 selon la méthode actuelle d'établissement de la journée de pointe selon le format de la référence (ii).
- 1.4 Veuillez présenter l'évaluation des coûts du plan d'approvisionnement de la référence (ii) selon le format de la référence (v).
- 1.5 Veuillez présenter l'évaluation des coûts du plan d'approvisionnement produit en réponse à la question 1.3 selon le format de la référence (v).
- 1.6 Veuillez présenter l'impact du changement de méthode proposé sur le coût de transport.
- 1.7 Veuillez présenter l'impact du changement de méthode proposé sur les coûts d'équilibrage totaux et par catégorie tarifaire selon le format de la référence (vii).
- 1.8 Veuillez indiquer quel serait le coût de maintien de la fiabilité pour le client GNL si le changement de méthode demandé n'était pas approuvé.
- 1.9 Veuillez confirmer qu'historiquement Gaz Métro a toujours utilisé la consommation moyenne mensuelle des clients des tarifs D3 et D4 aux fins de l'établissement du besoin de capacité de la journée de pointe.
- 1.10 Veuillez confirmer que, dans la pratique, malgré cette approche qui ne tenait pas entièrement compte de l'effet de la température sur la consommation des clients à débit stable, Gaz Métro a toujours été en mesure de satisfaire les besoins de sa clientèle.
- 1.11 Outre l'année 2004, veuillez indiquer les années où la demande de pointe réelle a excédé la demande de pointe prévue. Veuillez indiquer comment Gaz Métro est parvenue à desservir sa clientèle à chacune de ces occasions ainsi qu'en 2004.
- 1.12 Veuillez expliquer pourquoi des solutions similaires ne seraient pas possibles en 2013-2014.

Migration de clients interruptibles vers le tarif D4

Question 2

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 3 de 13

Références:

- (i) Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 10.
- (ii) R-3809-2012, Gaz Métro-15, Document 5, p.1

Préambule :

La référence (i) démontre que le transfert de clients du tarif D5 au tarif D4 a un impact important sur le besoin de capacité de la journée de pointe.

Questions:

- 2.1 Veuillez indiquer le nombre de clients ayant migré du tarif D5 au tarif D4 depuis 2011 incluant les migrations prévues en 2013-2014.
- 2.2 Veuillez indiquer la contribution qu'avaient ces clients à la journée de pointe avant interruption.
- 2.3 Veuillez indiquer si Gaz Métro a considéré ou étudie présentement (par exemple, dans le cadre de son exercice de vision tarifaire) d'autres options que l'ajout de nouvelles capacités pour faire face au transfert de clients du D5 au D4.
- 2.4 Veuillez présenter l'impact de la migration de clients du tarif D5 vers le tarif D4 prévue en 2013-2014 sur le coût de transport total.
- 2.5 Veuillez présenter l'impact de la migration de clients du tarif D5 vers le tarif D4 prévue en 2013-2014 sur les coûts d'équilibrage totaux et par catégorie tarifaire selon le format de la référence (ii).

Interruptions

Question 3

Références:

(i) Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 6.

Préambule:

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 4 de 13

La référence (i) indique des interruptions prévues en 2013-2014 de 43 10^6m^3 , soit une baisse par rapport aux interruptions prévues en 2012-2013.

Questions:

- 3.1 Par palier, veuillez indiquer le nombre de jours d'interruption prévu au plan d'approvisionnement pour les clients des volets A et B du tarif D5.
- 3.2 Par palier, veuillez indiquer le nombre de jours d'interruption maximal prévu pour les clients des volets A et B du tarif D5.
- 3.3 Sur la base des données climatiques quotidiennes réelles réchauffées des 10 dernières années (soit environ 1510 données de température et vent), veuillez présenter un histogramme des besoins de capacité quotidiens pour le plan d'approvisionnement 2013-2014 en ordonnant les 1510 besoins quotidiens du plus élevé au plus faible en distinguant les besoins de la clientèle continue de ceux de la clientèle interruptible. Veuillez également déposer les données sous-jacentes à cet histogramme sous forme de fichier Excel.
- 3.4 Veuillez indiquer le nombre d'occurrences où la demande journalière avant interruption pour l'hiver 2013-2014 excède 31 521 10³ m³.
- 3.5 Veuillez indiquer le nombre d'occurrences où la demande journalière avant interruption pour l'hiver 2013-2014 excède 24 500 10³ m³.

Fonctionnalisation des achats de fourniture à partir du le 1^{er} novembre 2015

Question 4

Références :

(i) Gaz Métro-2, Document 4, p. 23

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro indique : « En effet, le programme étant appliqué sur les achats globaux de gaz de réseau, une évaluation par point d'achat n'est pas disponible. »

Questions:

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 5 de 13

- 4.1 Veuillez confirmer que les dérivés financiers couvrent uniquement les prix d'achat de la fourniture et non pas, par exemple, le prix livré en franchise.
- 4.2 Veuillez confirmer que le prix de la molécule varie en fonction du point de livraison et du moment de la livraison.
- 4.3 Veuillez confirmer que chaque dérivé financier est associé à un marché et à un mois donné.
- 4.4 Considérant vos réponses aux questions précédentes, veuillez expliquer pourquoi une évaluation par point d'achat n'est pas possible.
- 4.5 Veuillez indiquer si les dérivés financiers permettent de stabiliser les prix d'achat de fourniture à l'intérieur d'une même année. Veuillez expliquer votre réponse.
- 4.6 Dans l'affirmative, ne serait-il pas plus équitable envers les clients en gaz réseau qui supportent le coût des dérivés financiers de reconnaître l'impact favorable des dérivés financiers sur les coûts d'équilibrage?
- 4.7 Veuillez confirmer que tout trop-perçu ou manque à gagner en équilibrage résultant d'une réévaluation des coûts transférés de la fourniture vers l'équilibrage au rapport annuel sera remis ou récupéré des clients dans son intégralité.

Fonctionnalisation des coûts de transport

Question 5

Référence :

(i) Gaz Métro-2, Document 4, p. 27

Préambule:

À la référence (i), Gaz Métro affirme « qu'il serait plus équitable de redresser les coûts entre les services de transport et équilibrage en fonction de l'utilisation qui est faite des outils d'approvisionnement. »

À cette même référence, Gaz Métro présente le tableau 2 qui illustre la réallocation des outils d'approvisionnement proposés.

Question:

- 5.1 Veuillez présenter les analyses effectuées par Gaz Métro qui lui permettent de juger que sa proposition serait plus équitable.
- 5.2 Veuillez présenter l'impact de la réévaluation proposée sur les coûts d'équilibrage et de transport 2012.
- 5.3 Afin de caractériser l'impact de la proposition selon différents cas de figure, veuillez faire un exercice similaire pour les années 2008 à 2011.

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 6 de 13

- 5.4 La FCEI comprend que la proposition de Gaz Métro consiste à établir les outils nécessaires pour le service de transport et d'attribuer par défaut tous les autres outils au service d'équilibrage. Veuillez confirmer notre compréhension.
- 5.5 La FCEI comprend que la proposition de Gaz Métro a pour effet de faire supporter le risque de scénario économique défavorable par le tarif d'équilibrage. Ainsi, dans l'exemple du tableau 2, la baisse de demande annuelle moyenne après interruption entraîne une réallocation du transport FTSH (Parkway-Dawn) et STS vers le service d'équilibrage. Veuillez commenter la compréhension de la FCEI.
- 5.6 Supposons un écart de prévision à la baisse résultant du départ d'un client à débit stable (avec profil de consommation uniforme). Veuillez justifier qu'un tel écart de prévision ait un impact à la hausse sur les coûts alloués au service d'équilibrage.

Impact du déplacement vers Dawn sur les clients à prix fixe

Question 6

Références:

(i) Gaz Métro-2, Document 4, p.15

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro propose une méthode pour établir un crédit de compression pour les clients à prix fixe.

Question:

- 6.1 Veuillez indiquer comment se compare le crédit établi selon la méthode proposée au coût de compression inclus au tarif de transport.
- 6.2 Veuillez indiquer s'il est possible que le crédit accordé soit inférieur au coût de compression inclus au tarif de transport.

Fourniture

Question 7

Références:

(i) Gaz Métro-2, Document 1, p. 72

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 7 de 13

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro indique :

« Toujours dans la perspective d'une diversification de ses approvisionnements, Gaz Métro a eu l'opportunité de contracter, pour la période du 1er 28 juin 2013 au 31 octobre 2015 pour une capacité de 11 10³m³/jour, du gaz naturel auprès d'un producteur de biogaz directement dans son territoire qui l'injecte dans le réseau de TQM (TCPL). »

Question:

7.1 Veuillez indiquer le prix payé par Gaz Métro pour la fourniture en biométhane et la formule d'établissement de ce prix, si applicable. »

Entreposage

Question 8

Références:

(i)Gaz Métro-2, Document 5, p.5

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro indique viser un niveau d'entreposage de 98% au 30 septembre et mentionne ne pas pouvoir prendre le risque de ne pas être à pleine capacité pour le début de la saison froide.

Questions:

- 8.1 Veuillez confirmer que le fait de ne pas être à pleine capacité au début de la saison froide n'aurait aucune incidence sur la sécurité des approvisionnements. Sinon veuillez expliquer.
- 8.2 Gaz Métro a-t-elle déjà évalué les avantages économiques de sa stratégie versus une stratégie alternative qui viserait un niveau d'entreposage similaire, mais plus tard à l'automne (par exemple au 30 novembre)?

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 8 de 13

8.3 Veuillez indiquer le nombre de fois où Gaz Métro a demandé la permission d'injecter en octobre et en novembre au cours des 5 dernières années. Combien de refus a-t-elle essuyés?

« Aggregated storage nomination services contract »

Question 9

Références:

- (i)Gaz Métro-2, Document 1, p. 82
- (ii) Gaz Métro-2, Document 1, annexe 14

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro indique avoir convenu d'un contrat administratif qui permet la gestion globale des nominations des quatre contrats d'entreposage. Elle ajoute qu'aucun coût n'est relié à ce contrat.

Questions:

- 9.1 Veuillez confirmer la compréhension de la FCEI à l'effet que ce contrat limite la flexibilité de Gaz Métro dans la gestion de ces nominations. Sinon veuillez expliquer.
- 9.2 Veuillez indiquer quels avantages Gaz Métro retire de ce contrat.
- 9.3 Veuillez justifier le fait d'accepter une perte de flexibilité opérationnelle sans obtenir de compensation financière de la part de Union Gas.

Transport

Question 10

Références :

- (i)Gaz Métro-2, Document 1, p. 67
- (ii)TCPL Business and Services Restructuring and Mainline 2012-2013 Tolls Application (National Energy Board Hearing Order RH-003-2011), pièce B5-13 ("Appendix C1")

- (iii)Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 6
- (iv) R-3596-2006, B-22, SCGM-4, Document 1, p.9
- (v)Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 13

Préambule:

À la référence (i), Gaz Métro mentionne que, dans le cadre d'un appel d'offres ayant pris fin le 15 mai 2013, TCPL a rendu disponible une capacité de 213 000 GJ/j vers GMi EDA pour la période allant du 1^{er} juin 2013 au 31 octobre 2015. Dans le même appel d'offres, une capacité de 924 946 GJ/j était disponible vers la zone EDA; une capacité de 427 427 GJ/j était disponible vers Iroquois; une capacité de 123 000GJ/j était disponible vers Napierville; une capacité de 78 101 GJ/j était disponible vers East Hereford; et une capacité de 7 600 GJ/j était disponible vers Philipsburg.

Selon la référence (ii), les études de throughput de TCPL indiquent une baisse considérable des volumes livrés en Ontario (via le mainline et GLGT) entre 2000 (5 bcf/j) et 2013 (1,3 Bcf/j).

Selon le rapport d'ICF (référence (v)), la capacité de GLGT vers l'Ontario est d'environ 3 Bcf/j. La FCEI en conclut qu'en 2000 un minimum de 2 Bcf par jour transitait par le mainline. Cela est sensiblement supérieur au flux sur le mainline qui serait d'au plus 1,3 Bcf/j en 2013 (en supposant qu'aucun gaz ne transite par GLGT).

Le plan d'approvisionnement de Gaz Métro (référence (iii)) prévoit environ 11 10^6 m³ de transport à partir de Empress contre 15 10^6 m³ au plan d'approvisionnement 2007 (référence (iv)).

Le plan d'approvisionnement de Gaz Métro prévoyait environ 23 106m³ de capacité totale (LH et SH) de livraison en franchise contre 25 10⁶m³ au plan d'approvisionnement 2007.

À la référence (ii), TCPL prévoit des exportations vers Iroquois deux fois moindres en 2013 (0,5 Bcf/j) qu'en 2007(1,0 Bcf/j).

À la référence (v), ICF prévoit une baisse de la demande de pointe en exportation vers Iroquois et une stabilité sur PNGTS.

"Prior to 2007, about 40 percent of the total natural gas delivered to Ontario was exported to the U.S. Northeast. However, as conventional natural gas production in Western Canada has declined, and as natural as production in the Northeastern

Nº de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 10 de 13

U.S. has increased, exports have declined substantially. The majority of the decline in exports has been seasonal. <u>Peak winter flows have not changed significantly.</u>

ICF is projecting these trends to continue. The total volume of exports on both Iroquois and PNGTS is expected to continue to decline. However, peak period exports on PNGTS are expected to remain at capacity. Exports on the Iroquois pipeline during peak periods are expected to decline somewhat as pipeline capacity expansions from the Marcellus interconnect with the Iroquois Pipeline downstream of the international border at Waddington, reducing effective export capacity. For both pipelines, exports will become more seasonal, with only limited flows during the summer." (Nous soulignons)

Questions:

- 10.1 Considérant l'information en préambule, la FCEI s'explique mal les craintes de Gaz Métro de ne pouvoir obtenir la capacité requise en 2014-2015. Veuillez réconcilier cette crainte avec les éléments d'information présentés en préambule.
- 10.2 Veuillez indiquer si lors des appels d'offres de TCPL, les capacités aux différents points de livraison peuvent être additionnées. Par exemple, si aucune offre n'est faite sur la capacité de Napierville, est-ce qu'on peut en déduire que TCPL est en mesure de répondre à 336 000 GJ/j (213 000+123 000) de capacité vers la zone GMi EDA?
- 10.3 Gaz Métro a-t-elle vérifié auprès de TCPL pourquoi l'appel d'offres se limitait à 213 000GJ/jour alors que la capacité pour la zone est dans son ensemble (EDA) beaucoup plus importante?
- 10.4 Veuillez indiquer si l'appel d'offres de 213 000 GJ/jour correspond à la limite de capacité physique du pipeline.
- 10.5 Veuillez indiquer si Gaz Métro a validé si une telle limite de capacité est cohérente avec les études de « throughput » de TCPL et l'évolution des flux de gaz vers l'est depuis 2000.
- 10.6 Le tableau 11 du rapport de ICF (exhibit 11) présente les flux de gaz naturel vers l'est de North Bay. Veuillez indiquer si les volumes rapportés incluent à la fois les flux sur les tronçons en direction d'Ottawa et de Toronto ou seulement ceux sur le tronçon en direction d'Ottawa.
- 10.7 Veuillez présenter un graphique similaire se limitant aux flux sur l'embranchement vers Ottawa. Veuillez indiquer la capacité physique de cet embranchement.
- 10.8 Gaz Métro a-t-elle effectué une prévision des flux sur TCPL et tout autre pipeline pertinent affectant potentiellement ses approvisionnements 2014-2015? Si oui, veuillez présenter cette prévision.
- 10.9 Veuillez présenter l'impact des achats de transport en excès des besoins du plan 2013-2014 sur les coûts nets du plan d'approvisionnement 2013-2014.

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 11 de 13

Question 11

Référence:

(i)Gaz Métro-2, Document 1, Annexe 13

Préambule :

« Exports on the Iroquois pipeline during peak periods are expected to decline somewhat as pipeline capacity expansions from the Marcellus interconnect with the Iroquois Pipeline downstream of the international border at Waddington, reducing effective export capacity."

Questions:

- 11.1 Veuillez quantifier la baisse effective de la capacité d'exportation résultant des interconnexions permettant d'acheminer le gaz de Marcellus sur le pipeline Iroquois.
- 11.2 Veuillez indiquer quand cette baisse de la capacité en exportation est anticipée.
- 11.3 Outre le pipeline Iroquois, veuillez indiquer si, les développements prévus aux gazoducs américains permettront de limiter les besoins de capacité réservés pour d'autres points d'exportations à l'est d'Iroquois après 2015.

Ajout de capacité de liquéfaction à l'usine LSR

Question 12

Référence:

(i)Gaz Métro-2, Document 6

Préambule :

Questions:

12.1 Vue la nature de l'information qu'elle contient, Gaz Métro demande que la pièce Gaz Métro-2 Document 6 soit traitée de manière confidentielle. La FCEI note que, bien que certaines informations puissent être considérées comme sensibles, la

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 12 de 13

méthodologie de répartition des coûts pourrait vraisemblablement être traitée de façon publique. Afin de faciliter l'étude de cette méthodologie et de maximiser le volet public du dossier, la FCEI demande que soit déposée une version complète des calculs sur la base de données fictives en lieu et place des données sensibles. La FCEI est d'avis que cette façon de procéder devrait permettre de minimiser le besoin d'audience à huis clos et les inconvénients que cela comporte. Aux fins de cet exercice, veuillez utiliser les projections de liquéfaction de 2015 pour l'activité GNL et l'activité réglementée.

- 12.2 Veuillez présenter l'allocation des coûts selon la méthode présentement approuvée par la Régie. Aux fins de cet exercice, veuillez utiliser les projections de liquéfaction de 2015 pour l'activité GNL et l'activité réglementée. Veuillez faire cet exercice à la fois sur la base des données de coûts réels et fictifs utilisées en 12.1.
- 12.3 Veuillez indiquer comment est établi le nombre de jours d'utilisation des activités de la fonction liquéfaction #2.
- 12.4 Veuillez indiquer qui aurait la priorité d'utilisation de ces installations de liquéfaction #2 en cas de concurrence des besoins entre l'activité réglementée et non réglementée.
- 12.5 Outre les postes dédiés exclusivement à l'activité non réglementée, veuillez indiquer pour chaque poste de frais si l'ajout de la liquéfaction #2 implique une hausse des coûts et quantifier cette hausse.
- 12.6 Veuillez confirmer que les taxes municipales sont fonction de l'évaluation foncière.
- 12.7 Si tel est le cas, la valeur comptable des actifs ne reflèterait-elle pas mieux la causalité des taxes municipales que le ratio proposé par Gaz Métro?
- 12.8 Quel est l'impact du projet sur l'évaluation foncière taxable du 11201 Boul Henri-Bourassa Est, Montréal, pour les 5 années suivant l'investissement projeté?
- 12.9 Veuillez présenter le détail du calcul des taxes municipales de 313 000\$.
- 12.10 Veuillez décrire les tâches des opérateurs de stockage, regazéification, liquéfaction #1 et liquéfaction #2 et comment le nombre d'opérateurs associés à chaque fonction à été établi.
- 12.11 Veuillez indiquer le nombre total d'opérateurs à l'usine LSR outre le personnel payé directement par l'acticité non-réglementée.

Question 13

Référence :

(i)R-3751-2010, B-0004, Annexe A, tableau 1.

(ii)R-3752-2011, B-0178, p. réponse à la question 12.1 de la Régie

(iii)R-3729-2010, Gaz Métro-1, Document 2

N° de dossier : R-3837-2013 Phase 2

Demande de renseignements de la FCEI à Gaz Métro

Page 13 de 13

Préambule :

Dans le cadre du dossier R-3751-2010, Gaz Métro proposait des aménagements à la méthode de répartition des coûts de l'usine LSR. La référence (i) présente la fonctionnalisation des coûts entre les activités d'entreposage et de liquéfaction sur la base de la valeur aux livres des actifs de l'usine. La répartition qui en résulte est de 29% entreposage, 53% liquéfaction et 19% regazéification.

Lors du dossier tarifaire suivant, Gaz Métro présente une version à jour de la fonctionnalisation des coûts de l'usine LSR laquelle présente une répartition passablement différente soit, 62% entreposage, 28% liquéfaction, et 10% regazéification. Elle explique que l'évolution de ces proportions est essentiellement attribuable à l'investissement dans la mise à niveau des réservoirs de l'usine, investissement approuvé dans le cadre du dossier R-3729-2010.

La référence (iii) présente l'analyse de rentabilité du projet de mise à niveau des réservoirs de l'usine LSR. On y constate entre autres que le projet n'a eu aucun impact sur les dépenses d'exploitation de Gaz Métro.

Ouestions:

13.1 Veuillez expliquer ce qui distingue l'investissement dans les actifs de liquéfaction au présent dossier des investissements décrits au dossier R-3729-2010 et qui justifie que cette fois-ci la méthode devrait être modifiée alors qu'une telle modification n'était pas requise en 2010.